

**VITURA.**

Société anonyme à Conseil d'administration  
au capital de 64.933.290,40 euros  
Siège social : 42, rue de Bassano - 75008 Paris  
422 800 029 RCS Paris

---

**Communiqué de presse**

Paris, le 28 avril 2022

**MODALITES DE MISE A DISPOSITION OU DE CONSULTATION DES INFORMATIONS RELATIVES A  
L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE (ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE) DU 18 MAI 2022**

L'assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire) de la société VITURA se tiendra le 18 mai 2022 à 10 heures, à la Maison du Danemark - 142, avenue des Champs-Élysées - 75008 Paris.

L'avis préalable comportant l'ordre du jour et le projet de texte des résolutions a été publié au BALO (Bulletin des Annonces Légales Obligatoires) le 11 avril 2022 (bulletin n°43).

L'avis de convocation sera publié dans le journal d'annonces légales « Les Petites Affiches » (n°A22095964) le 29 avril 2022 et sera publié au BALO (bulletin n°51) le 29 avril 2022.

Les documents préparatoires à l'assemblée énoncés par l'article R. 22-10-23 du Code de commerce sont en ligne sur le site internet de la société ([www.vitura.fr](http://www.vitura.fr)).

Les documents prévus par l'article R. 225-83 du Code de commerce sont tenus à la disposition des actionnaires à compter de la convocation de l'assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout actionnaire nominatif peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents. Pour les titulaires d'actions au porteur, l'exercice de ce droit est subordonné à la fourniture d'une attestation de participation dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité ;
- Tout actionnaire peut en prendre connaissance au siège social de la société.